

TACTEE

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Au capital de 106 000 euros

Siège social : 3 Rue de la Charbonnière

Belleville

69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

799 350 616 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Et le deux janvier à dix heures trente,

Monsieur PLANA Philippe, président et associé unique, propriétaire des cent six mille (106 000) actions composant le capital de 106 000 euros de la société « TACTEE » dont le siège social est à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220) – 3 rue de la Charbonnière :

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, président, décide de **transférer le siège social** de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220) – 3 rue de la Charbonnière à **BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (69220) – 60 avenue de Verdun à compter du 2 janvier 2026.**

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier, ainsi qu'il suit, l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

**60 avenue de Verdun
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS**

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de procéder à toutes les formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.